



RAJA

QUALITÉ CONSEIL ÉCOLOGIE  
**TOUT L'EMBALLAGE** CONFIANCE  
 ...et bien plus encore !

E-COMMERCE RAPIDITÉ INNOVATION

12 000 PRODUITS EN STOCK - LIVRAISON EN 24/48H

DÉCOUVREZ RAJA.FR

Facture énergétique

## Bloquer les prix ou réduire les taxes est une erreur

Il faut laisser augmenter les prix pour lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub>,  
 quitte à aider les ménages les plus vulnérables



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Face à la montée des prix à la consommation des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), il est souvent réclamé de bloquer ces prix – ce que le gouvernement vient d'annoncer pour le gaz – ou de réduire les taxes qui pèsent sur ces produits (environ 50 % du prix du gaz et 60 % du prix des carburants). Il faut pourtant laisser augmenter ces prix.

En effet, leur hausse constitue un moyen efficace de lutter contre les émissions de dioxyde de carbone et l'effet de serre. Lorsque le prix des carburants augmente de 1,0 %, leur consommation diminue de 0,45 % au bout de deux ou trois ans. La plupart des études montrent que la réglementation des usages de l'énergie et la subvention des économies d'énergie sont beaucoup moins efficaces.

“Lorsque le prix des carburants augmente de 1,0 %, leur consommation diminue de 0,45 % au bout de deux ou trois ans”

La baisse de la consommation entraînée par la hausse des prix est en outre la seule limite à la hausse des prix et des rentes des pays producteurs. Si tous les pays consommateurs réduisaient leurs taxes ou les marges des distributeurs de 1 euro chaque fois que les pays producteurs augmentent leurs prix de 1 euro, ces derniers pourraient majorer leurs prix sans limite, du moins tant qu'il y aurait encore des taxes dans les pays consommateurs.

Bloquer les prix à la consommation ou réduire la fiscalité des hydrocarbures conduit à augmenter les rentes des producteurs de pétrole et de gaz en faisant payer ces rentes par les contribuables des pays consommateurs.

“Bloquer les prix à la consommation ou réduire la fiscalité des hydrocarbures conduit à augmenter les rentes des producteurs de pétrole et de gaz en faisant payer ces rentes par les contribuables des pays consommateurs”

La baisse des taxes doit en effet être payée par les contribuables à travers l'augmentation d'autres impôts (plus tard éventuellement si l'État s'endette). Il en est de même s'agissant du blocage des prix, et donc de la réduction des marges des distributeurs. En effet, l'État le paye sous forme de baisse de l'impôt sur les sociétés, et de moindres dividendes s'il s'agit d'entreprises publiques, ou d'indemnités s'il s'agit d'entreprises privées.

### **Pour une compensation forfaitaire**

Le coût des hydrocarbures pèse certes plus lourdement dans le budget des ménages modestes ou de ceux qui ne peuvent pas se passer d'équipements consommateurs d'hydrocarbures pour se déplacer ou se chauffer. Il faut donc compenser son augmentation par des aides de l'État à ces ménages, mais sans que ce soit une compensation à l'euro près car ils n'auraient plus intérêt à réduire leur consommation.

“Il faut compenser son augmentation par des aides de l'État à ces ménages, mais sans que ce soit une compensation à l'euro près car ils n'auraient plus intérêt à réduire leur consommation”

La solution, développée dans plusieurs études récentes, consiste à attribuer un montant forfaitaire à des catégories de ménages qui apparaissent statistiquement plus vulnérables. À l'intérieur de ces catégories, certains ménages perdraient de l'argent, mais moins que sans compensation, alors que d'autres en gagneraient. Le montant de la compensation étant forfaitaire, l'incitation à économiser l'énergie serait maintenue.

Une note du Conseil d'analyse économique privilégie ainsi un chèque énergie réformé dont le montant dépendrait seulement du décile de revenus (par exemple 300 euros pour les

trois premiers déciles, 150 euros pour les quatre suivants et rien pour les trois derniers) et de la zone géographique.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle

## **A lire également**

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 07/10/2021

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /